

SOMMAIRE

PAGES

INFORMATIONS POUR LES ELUS

Aménagements P.T.T.	7
Aménagements routiers	9

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

I. — Cabinet

Nominations	13
Défense contre les incendies de forêts	13

II. — Secrétariat Général

Autorisation d'ouverture de carrière. — Société de construction des Autoroutes du Sud et de l'Ouest. — Commune de Saint-Martin-de- Bréthencourt	15
Personnel communal. — Prestations familiales	16
<i>Taxe locale d'équipement :</i>	
Commune de Maisons-Laffitte	17
Commune de Saint-Germain-en-Laye	17
Syndicat intercommunal à vocation multiple des Essarts-Le Perray et environs. — Constitution	17
Bourses départementales d'études. — Date limite de présentation des demandes pour l'année scolaire 1972-1973	18
Logement du personnel enseignant du premier degré. — Indemnité repré- sentative. — Rectificatif	18
Règlement sanitaire départemental	18
<i>Comité Technique Départemental des Transports :</i>	
Services publics de transports de voyageurs. — Autorisation des services réguliers	19
Sous-Comité « Voyageurs »	19
Section spéciale pour l'organisation des Services de Transports des écoliers	22
Inscriptions d'entreprises au Registre des Transporteurs routiers. — Zone de camionnage	22
Radiations d'entreprises du Registre des Transporteurs	22
Radiations d'entreprises du Registre des Loueurs	23

DOCUMENTATION
10 JUL. 2006
PRÉFECTURE DES YVELINES

III. — Affaires Economiques et Réglementation

Zones d'aménagement concerté :

« Centre Sud ». — Commune de Rambouillet	25
« Val des Quatre Pigeons ». — Commune de Beynes	25

Plans d'occupation des sols :

Prescription. — Commune d'Orgeval	26
Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines	26
Constitution du groupe de travail. — Commune de Bougival	27
Cours des denrées pour le calcul des fermages à l'échéance de Pâques 1972 (2 avril)	27
Fixation des prix de vente aux stades de gros et de détail du lait pasteurisé	28
Etablissements classés. — Modification des prescriptions imposées aux activités de 3 ^e classe (application de vernis, peintures, encres d'im- pression)	29
XIV ^e campagne « Fleurir la France »	32
Constitution de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement dans la commune de Saint-Hilarion	32
Concours de modèle et d'allure, pour chevaux hongres et pouliches de selle	33
Concours pour pouliches de type selle	34
Concours pour juments poulinières de type selle	34

IV. — Publications Légales

<i>Legs.</i> — M. Gremillet Georges	37
Association syndicale libre « La Commanderie des Templiers II ». — Commune d'Elancourt. — Constitution	37
Association syndicale libre « Les Cottages de Cressely ». — Commune de Magny-les-Hameaux. — Constitution	38
Association syndicale libre du Domaine des Gâtines. — Commune de Plaisir. — Constitution	38

V. — Avis

Déclarations d'utilité publique :

Construction d'un Collège d'Enseignement Secondaire. — Commune des Mureaux	39
Construction d'une Ecole Maternelle. — Commune de Juziers	39

Cette Association, dont le siège social est fixé provisoirement à Paris-8°, 42, avenue Montaigne, a pour objet :

— La propriété, par tous moyens de droit et notamment par voie de dotation ou d'abandon, la garde, la gestion et l'entretien des terrains, ouvrages et aménagement d'intérêt collectif à l'usage de tous les habitants de l'ensemble immobilier « La Commanderie des Templiers II », leur amélioration et la création de tous nouveaux aménagements d'intérêt collectif.

— Le maintien et l'harmonie architecturale de l'ensemble immobilier, de son affectation résidentielle, des avantages présentés par les constructions, les espaces libres, l'air, la lumière, la tranquillité et l'hygiène.

— Le respect et l'exacte observation des servitudes, règles d'intérêt général, charges et conditions résultant du règlement.

— La cession, à titre gratuit, à la commune d'Elancourt, de la voirie, des réseaux d'eaux potable, usées et pluviales, éventuellement de la passerelle implantée sur l'Espace Vert 5.

Magny-les-Hameaux

Association Syndicale Libre « Les Cottages de Cressely »

Constitution

Une Association Syndicale Libre a été constituée entre les propriétaires et copropriétaires de l'ensemble immobilier réalisé par la Société Civile Immobilière de Magny-les-Hameaux, dénommée « Les Cottages de Cressely ».

Cette Association, dont le siège social est fixé au domicile du syndic, a pour objet :

L'établissement, la gestion et l'entretien de la rue privée jusqu'à son classement par l'Administration, ainsi que des espaces aménagés et des installations de toutes sortes desservant l'ensemble immobilier.

La répartition des dépenses entre les membres de l'Association.

Le recouvrement et le paiement de ces dépenses.

Et d'une façon générale, l'administration, la gestion et la police de la voie, des installations, espaces aménagés et ouvrages desservant l'ensemble immobilier, ainsi que l'application des dispositions du Cahier des Charges qui réglementent l'usage des parcelles et maisons dans l'intérêt commun.

Plaisir

Association Syndicale Libre du Domaine des Gâtines

Constitution

Une association syndicale libre a été constituée entre les propriétaires de l'ensemble immobilier du Domaine des Gâtines à Plaisir.

Cette association, dont le siège social est fixé à Plaisir, en l'Hôtel de Ville, a pour objet :

- L'exercice des droits et obligations de propriété, de garde, de gestion et d'entretien des ouvrages d'intérêt collectif ;
- De faire respecter les servitudes et cahier des charges du Domaine des Gâtines ;
- De répartir les dépenses du groupe immobilier entre les membres de l'association.

ANNONCES LEGALES

SUITE DE LA PAGE 18

constitution de société

ESPACES VERTS ET JARDINS

Société à responsabilité limitée
au capital de 20.000 F
Siège social :
à BAZAINVILLE 78123
route Nationale 12
Lieu-dit « Les Hedaupes ».

Aux termes d'un acte sous
seing privé en date à BAZAIN-
VILLE du 28 septembre 1973, en-
registré à VERSAILLES le
bordereau n°

Il a été constitué une Société
à responsabilité limitée :

DENOMINATION SOCIALE : ESPACES VERTS ET JARDINS

CAPITAL : 20.000 F divisé en
deux cents parts sociales de cent
francs chacune, entièrement sous-
crites et libérées en numéraire.

SIÈGE : A BAZAINVILLE 78123,
route Nationale 12, lieu-dit « Les
Hedaupes ».

OBJET : Entreprise générale
de parcs et jardins et tous amé-
nagements extérieurs et généra-
lement toutes opérations pouvant
se rattacher directement ou indi-
rectement à cet objet.

DURÉE : 50 années à compter
de la date d'immatriculation de
la Société au Registre du Com-
merce.

APPORT : En numéraire,
20.000 F (vingt-mille francs).

GERANT : Monsieur Michel,
Fernand, Aimé LIENARD, demeu-
rant à BOULOGNE-BILLAN-
COURT 92109, 21, quai Le Gall,
est désigné statutairement en
qualité de gerant sans limitation
de durée.

IMMATRICULATION AU RE-
GISTRE DU COMMERCE : Sera
immatriculée au Registre du
Commerce tenu au Greffe du
Tribunal de Commerce de VER-
SAILLES.

arrêté

PREFECTURE
DES YVELINES

AFFAIRES ECONOMIQUES SECTION : DEVELOPPEMENT ET INVESTISSEMENTS

Par arrêté préfectoral en date
du 25 septembre 1973, a été cons-
titué le groupe de travail chargé
de l'élaboration du Plan d'Occu-
pation des Sois de la commune
de

JOUY-EN-JOSAS

LES COTTAGE DE CRESSÉLY

Association Syndicale
20, avenue C.-Ledoux
78470 CRESSÉLY

Formation d'une association
syndicale libre, régie par la Loi
du 21 juin 1865 et les lois qui l'ont
modifiée, le décret du 18 décem-
bre 1927.

Objet : L'établissement, la ges-
tion et l'entretien de la rue pri-
vée, ainsi que des espaces verts
aménagés et des installations de
toutes sortes desservant l'ensem-
ble immobilier, la répartition des
dépenses entre les membres de
l'association, le recouvrement et
le paiement de ces dépenses, et
d'une façon générale l'adminis-
tration, la gestion et la police
des voies, installations, espaces
aménagés et ouvrages desservant
l'ensemble immobilier, ainsi que
l'application des dispositions du
Cahier des Charges. L'Association
syndicale est investie de plein
droit, des pouvoirs nécessaires,
par les propriétaires des parcel-
les et maisons.

Dénomination :

ASSOCIATION SYNDICALE DES COTTAGES DE CRESSÉLY

Siège : 20, avenue C.-Ledoux,
78470 CRESSÉLY.

Syndic : M. Sperber, 20, av.
C.-Ledoux, 78470 Cressély.

Durée : Illimitée.

Pour avis.
Sperber.

gérance libre

MISE EN GERANCE

Aux termes d'un contrat de lo-
cation-gérance, en date du 2 juil-
let 1973, approuvé par le Tribu-
nal de Commerce de Paris, en
date du 23 juillet 1973, la So-
ciété

T.R.I.

(Traitements Réalisations en In-
formatique) S.A.R.L. au capital
de 20.000 F dont le siège social
est 23, Faubourg Saint-Honoré,
Paris-8^e, assisté de Maître Antoine
CHEVRIER, Syndic au Règlement
Judiciaire, a confié la gérance li-
bre de l'exploitation et de la
gestion à la S.A.R.L. M.S.M. au
capital de 50.000 F dont le siège
social est 1, rue de l'Avenir,
92380 Meudon-la-Forêt.

Pour extrait.

Le Gérant M.S.M. J.-R. LEVI.

Toutes les nouvelles de Versailles - Edition Yvelines 78 -
no 1189 - 33^e année
Mars 1973 - page 33